



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 30 janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 23 janvier 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard RICHARD, Maire.

Présents :

Gérard RICHARD	Philippe BOURIN	Evelyne CHEVALLIER	Alain CHAUVIN
Thierry METIVIER	David GASIOR	Xavier BONIFAIT	Jacqueline MANCEAU
Cécile HOFFMANN		Gaëlle VEILLE	

Absent excusé :

Mickaël FOURNIER procuration à Alain CHAUVIN

Pascale DURFORT procuration à Jacqueline MANCEAU

Joël CHALUMEAU procuration à Thierry METIVIER

Absente (1) :

Mme Corinne SENEAL-VALLÉE

**10 membres du conseil présents / 13 membres du conseil votants
QUORUM ATTEINT**

A été élue Secrétaire de séance : Mme Jacqueline MANCEAU

ORDRE DU JOUR :

- Mise à l'approbation du PV de la séance du 28 novembre 2023
- Communauté de Communes Loir Lucé Bercé :
Approbation modification des statuts
- Ouverture du quart des crédits d'investissement avant vote du BP
- Présentation proposition achat 6 place de la mairie
- Informations Socotec
- Salles municipales : mise en place d'un état des lieux pour les associations
- Plan Communal de Sauvegarde : présentation des devis
- Présentation projet futur agrivoltaïque
- Création commission d'appel d'offres
- Questions diverses

Monsieur le maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 28 novembre 2023 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte.

PROPOSITION D ACHAT 6 PLACE DE LA MAIRIE

Délibération n°2024-03

Monsieur le Maire le Maire donne lecture d'une nouvelle offre d'achat pour la maison 6 place de la mairie ; ces administrés ont le projet de mettre en place 6 cabinets médicaux, 1 centre de formation généalogie, détective privé, écrivain public.

Cette proposition se décline comme suit :

1/5 000 € immédiat puis 10 000 € par an pendant trois ans soit un total de 35 000 €

2/10 000 € immédiat puis 10 000 € par an pendant deux ans soit un total de 30 000 €

3/5 000 € immédiat puis 5 000 € par an pendant sept ans soit un total de 40 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de refuser cette offre principalement sur la méthode de financement.

Vote : Pour : 00 Contre : 13

Abstention : 00

COMPTE RENDU VISITE SOCOTEC

L'entreprise SOCOTEC est intervenue pour les vérifications du palan au local technique et l'aire de jeux au terrain communal

L'installation du palan est à revoir complètement, des directives seront transmises par l'entreprise pour une mise en place dans les normes ;

Les jeux ont quelques mises à jour à faire :

Remettre les plaques du constructeur manquantes sur certains, réparer quelques endroits et mise en place d'un sol conforme sur deux jeux ;

L'entreprise SOCOTEC interviendra au mois de février pour les vérifications de l'électricité bâtiments communaux

LOCATION SALLES MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle qu'il est constaté le manque de propreté après certaines locations de salle par des associations. Il propose la mise en place d'un état des lieux avant et après chaque réservation. Suite au retour de Franck Pineau après son arrêt, cette tâche sera inscrite sur sa fiche de poste.

Le Conseil Municipal accepte le principe

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PRESENTATION DES DEVIS

Délibération n°2024-04

Monsieur le Maire donne lecture de deux devis concernant la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde à savoir :

Société CII Télécom pour un montant de 1500.00 €

Société France 24 pour un montant de 1 650.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la société CII Télécom pour un montant de 1500.00 €

Vote : Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

PROJET AGRIVOLTAIQUE

Monsieur le Maire présente le projet d'un plan agrivoltaïque au lieu dit « les clotières ». Deux parcelles soit au total 15 hectares sont concernées pour 40 % de couverture avec élevage de 80 moutons et 10 chevaux.

Le principe de l'agrivoltaïque est de proposer l'installation de panneaux photovoltaïques en co-usage avec l'activité agricole qui reste principale

Le conseil municipal est plutôt en accord sur le principe .

INFORMATIONS RECENSEMENT

Jacqueline Manceau donne un bilan de l'avancée du recensement 2024. Actuellement, le taux de foyers recensés est de 60 % soit 681 habitants à ce jour. Les agents recenseurs sont passés une première fois pour déposer un document avec les codes d'activation sur internet. Le deuxième passage est la distribution des documents papier à remplir.

Vote : Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

CREATION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération n°2024-05

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal,

Sont ainsi déclarés membres :

Alain CHAUVIN, Philippe BOURIN, Evelyne CHEVALLIER

Cécile HOFFMAN, Xavier BONIFAIT, Thierry METIVIER

PRESENTATION DEVIS CHANGEMENT D HUISSERIES LOGEMENT RUE SAINTE MARGUERITE

Délibération n°2024-06

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de la société Anthony Rafert pour le remplacement d'huisseries au logement communal rue sainte marguerite.

Il est prévu le changement de la porte fenêtre de la salle à manger, un châssis salle de bain et un autre sur le palier. Le montant est de 2621.48 € HT, 2769.71 € TTC

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le devis de l'entreprise Anthony Rafert d'un montant de 2621.48€ HT

- mandate M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux coteau cour de la mairie : entreprise Chaigneau
Alain Chauvin a pris des informations pour sécuriser
- Lettre de remerciement de la Sci Haute crane

Fin de séance à 21h30

Gérard RICHARD,
Président de séance,